

Extrait du registre des délibérations Du Conseil Municipal Ordinaire du 2 décembre 2016 à 18H30

Afférents au conseil: 7 Convocation: 25.11.2016 En exercice: 7

Qui ont pris part au vote: 7

n° 2016/D00024

L'an deux mille seize, le deux décembre, à dix-huit heures trente minutes, Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre MAURIN, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Mme BRUANDET, GRAILLON, Ms ABBOU, CHABANIS, FABRY, PUDDU

Secrétaire de séance : M PUDDU

INTEGRATION DU TERRITOIRE DE VABRES DANS L'AIRE OPTIMALE D'ADHESION DU PARC NATIONAL DES CEVENNES

Vu la délibération du 15 janvier 2010 de la commune de Vabres demandant l'adhésion dans l'aire optimale d'adhésion du PNC.

Considérant que la commune de Vabres n'a pas été incluse dans le périmètre du territoire des communes dû au délai dépassé

Considérant que la commune de Vabres souhaite toujours adhérer dans l'aire optimale d'adhésion du PNC

Le Conseil Municipal, après délibération, avec six votes pour et une abstention,

DECIDE

De demander l'intégration du Territoire de Vabres dans l'aire optimale d'adhésion du Parc National des Cévennes et

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande.



APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOPTE

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

